AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No. 5

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 6 MAI, 1880

AVIS IMPORTANT AUX Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

20 Locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. 17-f



Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Soumission pour superstructure de pont en fer.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à VENDREDI MIDI, le 15 MAI prochain, pour fournir et poser les superstructures en fer des ponts sur les décharges Est et Ouest du Lac des Bois.

On peut se procurer les devis et autres informations en s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15 Avril.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire.

Département des chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 1er Avril 1880. 2-f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Grande quantité de Rubans couleur variée.
Grande quantité de corsets français, anglais et américain.
Grande quantité de coupons de toutes sortes.
Grande quantité de Châles de $1.25 en montant.
Grande quantité de châles tricotés de différentes couleurs.
Grande quantité d'étoffes à robes à bon marché.
Grande quantité de robes faites de $5.00 en montant.

Nous attirons l'attention du public que toutes ces marchandises ont été réduites afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps.

N.B.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le magnifique Fil de Clark. La qualité du Fil est M. E. Q., et la marque de commerce est l'éléphant.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879—12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les côtés, les reins, et la tête aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, cerisures, crampes dans l'estomac, choléra morbus, dyssenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé en lieu s'en sert, et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE
Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg

Avis.

Le Dr T. Falardeau a ouvert un bureau à St Boniface, Avenue Taché, au dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M. 2-f

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

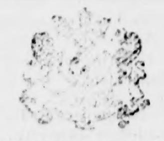
S'arriveront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m



SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'au

Quinze Avril prochain, a Midi,

pour le droit de percevoir des argents et mettre en opération un bac pour la traverse de la Rivière Rouge à St. Norbert.

Les informations requises regardant les taux à être chargés, ainsi que les règlements concernant les traverses, pourront être obtenus en faisant application au Département des Travaux Publics, à Winnipeg.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Département des travaux Publics,
Winnipeg, 29 Mars, 1880. 2-f

Applications pour Licences.

Hôtel, Alex Calder & R. A. Evans, Winnipeg.

JOHN FRASER, P. C. L.

1er avril 1880. 2-f

CANAL WELLAND.

AVIS AUX CONTRACTEURS-MECANICIENS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné (secrétaire des chemins de fer et canaux) et endossées "Soumission pour portes d'écluses, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions générales pourront être vus à ce bureau le ou après Jeudi le 20ème jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de sociétés—la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionnés dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie ou les parties dont les soumissions sont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un dépôt de *cinq par cent*, sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être déposée au crédit du Receveur Général dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de fer et canaux,
Ottawa, 29 Mars, 1880. 9-f



Chemin de fer Pacifique Canadien.

Soumission

POUR RESERVOIRS ET APPAREILS DE POMPES.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi le quinzième jour de MAI prochain, pour l'érection avec les appareils nécessaires de Réservoirs à l'épreuve de la gelée et de Pompes avec force motrice par le vent ou par la vapeur suivant les besoins aux diverses stations désignées pour prendre de l'eau, sur le parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien.

On peut voir les dessins et obtenir les renseignements désirables aux bureaux de l'Ingénieur en Chef à Ottawa, le ou après le 15 avril.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa 1er Avril 1880.



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACHINISTES.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées "Soumission pour portes d'écluses Canal Lachine" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et condition générales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 MAI prochain, où l'on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'ils fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mise au crédit du Receveur Général dans le délai de 8 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880. 9f.



AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que d'aujourd'hui, les comptes pour les impressions du Gouvernement Provincial ne seront pris en considération à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un ordre de l'Imprimeur de la Reine.

Aussi, aucune annonce ne sera insérée dans la *Gazette Officielle* sans être payée d'avance, au prix accordé par la loi.

ALEX. BEGG,
Imprimeur de la Reine

11 février 1880.

GUIDE DES VOYAGEURS.

CHEMIN DE FER DE PEMBINA

Laisse St. Boniface tous les jours, (pas de malle le medi), à 7.30 a.m.

Arrive à St. Boniface tous les jours, (pas de malle e lundi), à 4.30 p.m.

Les heures ci-dessus sont réglées sur le temps de St. Paul, qui est de 17 minutes plus tôt qu'à St. Boniface.

CHEMIN DE FER DE ST. PAUL, MINNEAPOLIS & MANITOBA

Laisse St. Vincent (tous les jours, excepté le samedi à 6.00 p.m.

Arrive à St. Vincent (tous les jours, excepté le lundi), à 11.30 a.m.

CHEMIN DE FER DE WINNIPEG ET DU LAC TRAVERS (CROSS LAKE.)

Les trains laissent St. Boniface, les lundis et vendredis à 8.00 a.m.

De retour, laisse le Lac Travers (Cross Lake), les mardis et samedis à 9.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG A RAPID CITY VIA LA RIVIÈRE AUX ÉPINETTES ET LA GRANDE PRAIRIE.

Laisse Winnipeg, chaque deuxième lundi, du Bureau de Diligences et d'Exprès de M. McMicken, Rue Principale, Winnipeg, à 11.00 a.m.

Laisse Rapid City, chaque deuxième lundi, à 11.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG, PORTAGE LA PRAIRIE ET PLESTINE.

Laisse Winnipeg, (les lundis, mercredis et vendredis) à 7.00 a.m.

Arrive au Portage, (les mêmes jours) à 7.00 p.m.

De retour, laisse le Portage, les mardis, jeudis et samedis, à 7.00 a.m., arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m.

Les liaisons se font au Portage, les mardis et samedis, pour Palestine, par diligence.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG A SELKIRK.

Laisse l'Hôtel Wellington, Winnipeg, chaque mardi, jeudi et samedi, à 1.00 p.m.

Laisse Selkirk chaque lundi, mercredi et vendredi, à 10.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—LAC TRAVERS (CROSS LAKE) AU PORTAGE DU RAT.

Laisse le Lac Travers, (Cross Lake), chaque Dimanche, mardi et vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de Winnipeg.

De retour, laisse le Portage du Rat, les lundis, mercredis et samedis, faisant liaison avec les convois pour Winnipeg.

DEPART ET ARRIVEE DES MALLES.

BUREAU DE POSTE DE ST. BONIFACE.

Part tous les jours à 6 heures p.m.
Arrive tous les jours à 10 heures a.m.

MALLE DU SUD.

Pour Niverville, Otterburn, Arnaud, Emerson et les Etats-Unis, les autres Provinces Canadiennes et tous les Pays étrangers, part et arrive tous les jours.

Pour St. Vital, St. Norbert et Ste. Agathe, part tous les mardis et vendredis ; et arrive les jeudis et Dimanches.

Pour St. Pie, St. Jean-Baptiste et la Rivière-aux-Gratias, part les dimanches et jeudis ; et arrive les mardis et vendredis.

MALLE DE L'OUEST.

Pour St. James, Headingly, St. Charles, St. François-Xavier, Pigeon Lake, Baie St. Paul, Poplar Point, High Bluff et Portage la Prairie, part les dimanches, mardis et jeudis, et arrive les lundis, mercredis et vendredis.

Pour Burnside, Totogan, Westbourne, Gladstone et les bureaux intermédiaires, part les dimanches et jeudis, et arrive les lundis et mercredis.

Pour Meadow Lea, Woodlands, Ossowa, Oakland, St. Laurent, Oak Point, Hallsford, Salisbury, Rapid City et Grand Valley, part les Dimanches, et arrive les mercredis.

Pour Golden Stream et Wellington, part les jeudis et arrive les lundis.

Pour le Lac Plat, Birtle, le Fort Ellice, la Montagne de Foudre (Touchwood Hills), Grandin (St. Laurent), Stobart, Prince Albert, Carlton, Battleford, Fort Saskatchewan et Edmondton, part le 5 et le 26 avril, le 17 mai, le 7 et 28 juin, le 19 juillet, le 2 et le 23 d'août, le 17 septembre, le 4 et 25 d'octobre, le 15 novembre, et le 7 et 28 décembre, 1880—, et arrive environ deux jours avant chaque date de départ.

MALLE DU SUD OUEST.

Pour Stodderville, Mountain City, Nelsonville, Campbellville, Salterville, Alexandria. St. Léon, Calf Mountain, Crystal City, Beaconsfield, Lorne, et les bureaux intermédiaires, part les samedis, et arrive les lundis.

MALLE DU NORD.

Kildonan, Fort de Pierre, Middle Church, Park's Creek, St. Andrews, Selkirk, Dynevor et Peguis, part les lundis, mercredis et vendredis, et arrive les mardis, jeudis et samedis.

Pour Bird's Hill, Springfield, Cook's Creek, Balmoral, Rockwood, Greenwood, Victoria et Stonewall, part les vendredis, et arrive les lundis.

Pour Clandeboye, Gimli et Husavick, part les lundis, et arrive les mardis.

MALLE DE L'EST.

Pour Prairie Grove, Loretta, Ste. Anne, Clearspring, Sunnyside, Plympton, Millbrook et Dundee, part les vendredis, et arrive les samedis.

Pour le Portage du Rat et le Lac Travers (Cross Lake), part les dimanches, et arrive les lundis.

Pour Fort Francis, part et arrive chaque deuxième lundi.



LE "METIS."

Jeudi, 6 Mai, 1880.

Le 24 Juin a Quebec.

Nous publions avec plaisir la lettre que vient de nous adresser M. J. P. Rhéaume, Président de la Société St. Jean Baptiste de Québec, au sujet de la grande démonstration qui doit se faire dans la vieille ville de Champlain, à l'occasion de notre fête patronale, la St. Jean Baptiste. Nous voulons bien nous joindre à ceux qui travaillent avec patriotisme au succès de cette fête ; mais nous regrettons qu'on n'ait pas songé avant aujourd'hui à inviter notre clergé et la population d'origine française de Manitoba, à prendre part à cette démonstration. Il ne nous est guère possible, à une époque aussi rapprochée de la fête, d'organiser une excursion à prix réduits, de manière à permettre à ceux qui ont le temps et surtout les moyens, de faire un aussi long et dispendieux voyage ; néanmoins, nous espérons que M. le Président de l'Association St. Jean Baptiste de Manitoba, convoquera aussitôt que possible, une réunion des membres, afin de les consulter et d'envoyer, si possible, une délégation à cette fête.

Société St. J.-Baptiste de Québec.

A Messieurs

les Editeurs Propiétaires du *Métis*.

Messieurs,

Le comité de régie de la Société St. Jean Baptiste de Québec m'a chargé de vous écrire pour vous demander votre concours pour une entreprise qu'il considère comme très-importante et très-utile. Nous croyons que tous les groupes canadiens et acadiens devraient être représentés dans la démonstration du 24 juin prochain et surtout dans la convention qui doit la suivre et la compléter. Je viens donc vous prier de vouloir bien prendre l'initiative d'un mouvement patriotique parmi nos compatriotes canadiens-français de Manitoba et du Nord-Ouest pour les engager à nous donner leur adhésion, et à nous envoyer leurs sociétés nationales ou des delégués qui les représenteront à Québec en juin prochain.

J'ose espérer que vous voudrez bien plaider notre cause auprès de l'épiscopat et du clergé, auprès des hommes publics, des journalistes et des personnes influentes de votre Province, et faire en sorte que notre nationalité soit représentée au complet dans la démonstration que nous préparons.

Je vous envoie ci-inclus copie du manifeste et de la lettre de Nos Seigneurs les Evêques. Ces documents ont déjà été adressés au clergé canadien, mais peut être ont-ils passés inaperçus.

Je vous serais infiniment reconnaissant si vous pouviez me donner la liste des sociétés nationales franco-canadiennes de votre Province et du Nord-Ouest avec l'adresse de leurs présidents avec qui je voudrais me mettre en rapport.

Comptant sur votre bienveillant concours et sur une réponse favorable.

J'ai l'honneur de me souscrire

Votre très-humble et obéissant serviteur,

J. P. RHÉAUME,
Président.
de la Société St. Jean Baptiste
de Québec.

NOTRE NOUVEAU COLLEGE.

Dimanche dernier, après Vêpres, a eu lieu la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau Collège de St. Boniface. La cérémonie a été présidée par Sa Grace Mgr. l'Archevêque de St. Boniface accompagné de Mgr. Clut Vicaire Apostolique de Athabaska et McKenzie N. O, et en présence des membres du Clergé de St. Boniface, des missionnaires qui suivent Mgr. Clut dans ses lointaines missions, des professeurs et des élèves du Collège de St. Boniface, des RR. SS. et des élèves du Pensionnat et d'une foule considérable.

Avant la bénédiction Mgr. Taché adressa quelques mots sur la joie qu'il éprouvait de voir s'élever ce nouveau collège. Comme toujours Mgr. fut heureux dans ses remarques. La bénédiction eut lieu ensuite, puis Sa Grâce posa le mortier de la pierre pendant le chant du *Laudate*. Chacun de ceux présent s'empressa d'aller frapper la pierre en déposant une offrande qui dit on a formée une somme considérable.

INONDATION.

Une lettre de notre ami M. Félix Chénier de la Baie St. Paul, nous apprend que samedi dernier une inondation de la Rivière Assiniboine a eu lieu dans cette localité. La débâcle de la rivière se faisant et les glaces ayant formé une digue vers le Portage la Prairie, l'eau se répandit alors sur les terres. Il y a eu de deux à trois pieds d'eau dans le village de la Baie, en sorte que pas une maison n'a été exempte de la submersion. Pendant trois jours il a fallu se servir de canots pour aller d'un endroit à un autre. Il y a eu une grande quantité de bois emporté par les eaux et d'autres dommages assez considérables ont été causés.

NOUVELLES DU NORD OUEST.

Une lettre de M. George Fisher, en date du 30 mars dernier, et adressée de la Montagne de Cyprès à notre ami M. Forget de St. François-Xavier nous donne les nouvelles suivantes du Nord Ouest.

La chasse n'est pas abondante et les traitants ont été obligés de nourrir les sauvages à leurs frais et dépens.

Les agents de M. Fisher ont dans leurs courses, réussi à acheter 1070 peaux de Buffle et 60 chevaux.

Les sauvages se proposent de traverser la frontière et d'aller reprendre des sauvages des Etats-Unis les chevaux que ces derniers leur ont enlevés. Ce sera une lutte terrible, car plusieurs nations sauvages y seront engagées.

Les feux de prairie de l'automne dernier ont détruit l'herbe, en sorte qu'il va falloir attendre que la saison soit avancée avant de pouvoir retourner à Manitoba.

Les traitants de la Montagne de Bois n'ont pas réussi dans leurs expéditions.

NOUVELLES D'OTTAWA.

Le Comité des Chemins de fer et canaux à siégé et a amendé et fusionné les bills incorporant les compagnies de chemins de fer de Manitoba et Sud Ouest, Souris et Montagnes Rocheuses, Rapid City et Rivière Souris. Le gouvernement a promis d'accorder une subvention de 2,500 acres de terres par mille à ce chemin de fer. On dit que les travaux de construction commenceront immédiatement.

Le bill de la Compagnie Télégraphique Canadienne a été retiré.

Le gouvernement a fait adopter par la Chambre, un projet de loi concernant l'émission de nouveaux billets de la Puissance, ainsi que la législation sur les banques.

La session tire à sa fin et plusieurs députés prennent plaisir à interrompre les longs discours.

Les souscriptions pour les incendiés de Hull s'élèvent à la somme de $11,822.

Non contents d'avoir voté un crédit de $7,000 pour venir au secours des malheureux incendiés, les membres de la Chambre des communes ont offert spontanément de grossir cette somme par leurs souscriptions particulières. Dès vendredi, 98 députés, c'est-à dire moins de la moitié de la représentation, avaient déjà souscrit la somme magnifique de $2,000.

Son Excellence le Gouverneur-Général et Son Altesse la princesse Louise doivent aller à Québec aussitôt après la prorogation de la Chambre vers le milieu de mai. Ils logeront à la citadelle.

Son Altesse Royale le Prince Leopold assistera à la Grande Revue le jour de la fête de la Reine. Des ordres ont été reçus de faire dresser des chevaux pour son Altesse et sa suite.

Province de Quebec.

On doit ériger à Joliette une manufacture de fuseaux.

Le canal Beauharnois a été ouvert à la navigation lundi dernier.

On a retiré des mines d'or de la Rivière Moisie, un lingot d'or, pesant 34 onces. Ce lingot est évalué à $1500.

MM. J. Meunier & Cie, négociants de St. Jean, ont exporté à New-York, depuis deux ans, des volailles pour une valeur de plus de $100,000. Ils espèrent en expédier cet été pour un montant aumoins aussi considérable.

M. le curé de la pointe aux Esquimaux a écrit récemment à Monseigneur de Rimouski que la plus grande désolation et détresse régnait dans cette localité. Les habitants manquent même des choses nécessaires à la vie.

La compagnie qui doit établir bientôt une manufacture de serge à St. Jérôme espère terminer sous peu ses opérations préliminaires. Les capitalistes de Montréal ont joint leurs efforts à ceux de M. le curé Labelle, et dans quelque temps St. Jérôme sera doté d'une belle manufacture.

La Patrie croit que M. R. P. Vallée entrera après la session, à la rédaction du Journal de Québec.

NOUVELLES GENERALES.

Dix neuf agitateurs socialistes allemands et autres ont reçu ordre de quitter la France.

La Russie est sur le point de faire un nouvel emprunt de 15 millions de louis.

On dit que le projet d'un monument au prince Impérial à l'abbaye de Westminster va être abandonné, à l'avènement des libéraux au pouvoir.

Les nouveaux députés irlandais commencent à arriver à Londres. Ils ont un programme modéré. Ils demandent l'égalité entre la franchise électorale irlandaise et la franchise anglaise.

On fait circuler la rumeur que des mineurs d'expérience viennent de trouver de l'or dans le voisinage d'Ashland, Wisconsin. Les gisements les plus riches ont été découverts dans le lit des ruisseaux coulant au sud de la ville.

M. DeLesseps vient de déclarer dans une Lettre, à Paris, que la construction du canal de Panama n'a plus aucun obstacle devant elle par la volonté unanime du peuple américain. Il a affirmé que 300 millions de francs l'attendaient à New-York pour poursuivre cette entreprise.

Il y a tendance à la hausse dans le prix du blé à Chicago, depuis une semaine. On attribue le changement qui s'est produit aux rapports que les speculateurs ont obtenu de la Californie et du Kansas où, paraît il les pluies prolongées du printemps ont détruit partiellement la récolte de blé d'automne.

La rentrée des chambres françaises a eu lieu mardi le 20. Les sujets qui absorberont d'abord l'attention du corps législatif sont : la loi sur l'administration de l'armée, la loi sur la magistrature et la loi sur les brevets d'invention. La session promet d'être orageuse par suite de l'agitation produite par les décrets du 31 mars.

La fièvre jaune vient de faire son apparition à Panama. On croit que cette terrible maladie sera un grand obstacle au succès de l'entreprise du canal interocéanique dans l'istime.

Le gouvernement Gladstone n'est pas encore completé. L'organisation se fait avec une lenteur qui indique du malaise dans les rangs libéraux. M. Gladstone a eu, cependant, près de trois semaines pour méditer la composition de son ministère.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Dimanche dernier, a eu lieu la bénédiction de la pierre angulaire de l'Evêché des Trois-Rivières, par S. G. Mgr. Laflèche, qui, à cette occasion, a prononcé une brillante allocution.

Une grande fête philosophique a eu lieu le 18 courant au Vatican, à l'occasion de l'anniversaire de l'accession de Léon XIII au trône pontifical. Les corps diplomatiques nobiliaire, archiépiscopal, etc... assistaient à cette fête. Les élèves du collège de la Propagande ont récité des poésies en quarante-huit langues différentes.

On écrit de Bourbonnais, Illinois, que le collège des Pères Saint Viateur de cette localité organise une grande excursion pour les canadiens de l'ouest, sous les auspices du Grand Tronc et du Michigan Central, en vue de la fête nationale de Québec. Les billets d'excursion de Chicago à Québec ne coûteront que $17 pour l'aller et le retour.

Sa Grandeur Mg. Clut, Vicaire Apostolique de Athabaska et McKenzie, est arrivé de France samedi dernier, après une absence de près de deux ans, Mgr. doit partir bientôt pour ses lointaines missions où il n'arrivera qu'en Septembre.

Nous souhaitons un heureux voyage à ce digne Prélat et aux missionnaires qui l'accompagnent.

Hier fête de l'Ascension Sa Grâce Mgr. l'Archevêque assistant au trône à la Cathédrale de St. Boniface et Sa Grandeur Mgr. Clut a officié Pontificalement à l'Eglise Ste Marie de Winnipeg.

LES ELECTIONS ANGLAISES.

Le *Times*, de Londres, classe comme suit la représentation nationale sortie des dernières élections en Angleterre :

Il y aura dans la chambre des communes trois groupes distincts,—les conservateurs, les parnellistes et les libéraux purs,—et un parti intermédiaire, le parti autonomiste modéré, qui se ralliera à l'un ou à l'autre des autres groupes, selon la nature des questions. Toutefois il est probable qu'il s'alliera la plupart du temps avec le parti libéral, et qu'il finira peut être par se fusionner avec lui. Les conservateurs s'associeront

sur les bancs de l'opposition, et seront imités en cela par les parnellistes. Les libéraux purs et les autonomistes modérés siégeront sur les bancs ministériels. Les libéraux disposeront d'environ 60 voix de majorité. Les représentants irlandais décidés à suivre M. Parnell sont environ 36.

PIE IX.

Le trait suivant, jeunes lecteurs, vous donnera une preuve entre mille autres de la bonté toute paternelle du Saint Pontife Pie IX :

L'an 1824, un jeune carbonaro était conduit au supplice sous accusation d'avoir conspiré contre l'Eglise. Ses parents tristes et abattus ainsi que ses amis, formaient le cortége lugubre duquel on n'entendait que des cris lamentables, car le moment fatal était proche. On marchait lentement, n'ayant plus que quelques pas à faire pour atteindre le lieu du supplice.

Tout à coup un prêtre survient et touché de compassion à la vue d'une si grande douleur, il commande aux conducteurs d'arrêter.

Ceux ci obéissent : s'approchant alors des parents du condamné, le ministre de Dieu, s'informe de la cause de leur désolation. Après avoir entendu le récit de leur affliction ce bon prêtre leur adresse quelques paroles de consolation et leur donne l'espérance d'obtenir la grâce du coupable.

Immédiatement il se rend auprès du Souverain Pontife afin d'implorer de Sa Sainteté la grâce du malheureux jeune homme. Il fit au pape un tableau si touchant de la douleur des parents et des amis du condamné que le Saint Père, touché de compassion à son tour, commua la peine du jeune carbonaro en une prison perpétuelle. Transporté de joie à la suite de ce succès ce prêtre magnanime se rend au lieu du supplice et console ceux qui pleuraient déjà le jeune Italien comme mort. Il leur annonce la grâce qu'il vient d'obtenir et ces gens peuvent à peine croire leurs oreilles. Ils veulent remercier leur sauveur, mais celui-là plein d'humilité, leur répond qu'il n'avait été en cette occasion que l'instrument de la Providence. Le coupable, heureux d'avoir recouvré la vie, se soumet avec résignation à sa seconde peine et se retire dans son cachot.

Il y avait vingt deux longues années que ce jeune homme était retenu dans les fers de la captivité, lorsque ce prêtre qui avait imploré sa grâce fut élevé sur la chaire de Saint Pierre.

A peine arrivé à cette haute dignité, cet homme au cœur compatissant et généreux se souvint de celui à qui il avait sauvé la vie et résolut de le délivrer de sa captivité. Avant de rendre la liberté à son protégé il voulut s'assurer qu'il était digne d'un tel bienfait. Il se rendit donc incognito à plusieurs reprises dans la sombre demeure du jeune italien et après s'être convaincu qu'il avait pris de bonnes résolutions pour l'avenir et qu'il était sincèrement repentant, le Père commun des Fidèles lui accorda sa grâce. Gaëtano fut donc mis en liberté et ne connut son libérateur que quelque temps après Pénétré de respect et de reconnaissance, il alla se jeter aux pieds du Saint Père et tout en le remerciant de l'immense bienfait dont il l'avait comblé, il réitéra ses bonnes résolutions, donna des nouvelles marques de repentir et promit à son bienfaiteur de répondre fidèlement à ses bontés.

Vous avez deviné déjà, jeunes lecteurs, qui était ce saint prêtre, c'était Mastaï Ferreti qui a gouverné l'Eglise avec une si profonde sagesse pendant trente deux années sous le nom de Pie IX et qui, il y a deux ans, a quitté ce monde où il nous a laissé de si grands exemples de vertu, pour aller jouir dans le sein de Dieu du bonheur des élus.

LA POLICE A CHEVAL

A la séance de jeudi dernier, M. Royal a demandé que la correspondance relative à la police à cheval du Nord Ouest soit produite. A l'appui de cette demande il a prononcé un discours dans lequel il a flétri la conduite des officiers et des soldats qui composent cette espèce d'armée entretenue à grands frais dans le but de maintenir l'ordre parmi les Sauvages, mais dont les agissements ne sont guère de nature à faire honneur à notre civilisation.

Les faits cités par M. Royal corroborent ce que nous avons affirmé au sujet des désordres et de l'indiscipline qui règnent parmi ceux qui sont chargés de faire respecter la loi. Le député de Provencher dit que, bien qu'aucune plainte officielle n'ait été portée, il est notoirement reconnu que les membres de la police à cheval traitent les métis avec dédain et se montrent injustes à leur égard Grâce à leur arrogance, ils ont réussi à se rendre odieux aux yeux d'une partie considérable de la population.

L'immoralité le plus abjecte règne en maitresse parmi les membres de la police à cheval. M Royal cite le fait qu'un officier s'est battu avec un soldat à la suite d'une dispute survenue entre eux sur la question de savoir auquel des deux appartenait une femme Sauvage qui, naturellement, n'appartenait ni à l'un ni à l'autre. Dans une autre occasion un officier bien connu a reçu d'un Sauvage une giffle des mieux appliquées, et des plus méritées, à la suite d'une dispute du même genre.

Voilà une conduite bien édifiante de la part d'officiers occupant des positions responsables, et nous concourons pleinement dans l'opinion exprimée par M. Royal lorsqu'il affirme que l'utilité de la police à cheval a cessé. A en juger par la réputation dont jouit ce corps *d'élite* on pourrait trouver dans nos pénitenciers le personnel d'un corps expéditionnaire qui remplacerait avec avantage les hommes que le gouvernement paie actuellement pour trafiquer sur les femmes indiennes et pour persécuter les métis

Il serait donc à propos, croyons-nous de licencier au plus tot cette force armée qui, grâce à son manque de discipline et à l'immoralité des officiers et des soldats, a plutôt servi à compliquer la question indienne qu'à protéger les intérêts du gouvernement. La police à cheval, organisée telle qu'elle l'est est plutôt nuisible qu'utile. Qu'on la supprime et qu'on applique ce qu'elle coûte à favoriser la colonisation de nos terres incultes. Personne n'y perdra et le commerce des femmes indiennes sera seul à en souffrir — *Le Courrier de Montréal.*

Sociétés secrètes.

D'après le *Diario* espagnol, le régicide Otero aurait avoué qu'ayant subi des déceptions, il était entré dans une société secrète ; introduit devant une réunion d'hommes masqués, à Tolède, il avait reçu mission et ordre de tuer M Canovas del Castillo ; ayant reçu 130 francs et un pistolet, il était revenu à Madrid; bientôt après, il lui était déclaré que l'ordre donné à Tolède était révoqué, et que c'était le Roi qu'il devait tuer; deux membres de la société secrète étaient chargés de le suivre, et de l'assassiner lui-même s'il cherchait à se soustraire aux ordres qu'il avait reçus. Ces deux associés, d'après l'aveu, avaient en effet accompagné Otero jusqu'à la porte du Palais, et se tenaient près de lui. Nous livrons ces détails aux réflexions de ceux qui seraient tentés de s'affilier à la Franc-Maçonnerie ou à quelque autre société secrète : on y fait serment d'obéir aux injonctions des chefs, sous peine de sa propre vie, même s'il s'agit de tuer son père ou sa mère Cela ne vient pas tout de suite, mais seulement au moment où l'on est trop engagé pour oser reculer. On a parlé d'abdication, d'enchainement de la volonté propre dans les congrégations religieuses : le voilà bien cet enchainement, dans les société secrètes : vous vous engagez, sous peine de mort, à exécuter des ordres quelconques, criminels, atroces, venant de chefs inconnus. Un homme de bon sens peut-il à ce point abdiquer sa liberté ? Et combien n'est-il pas sage, de la part de l'Eglise, d'interdire à ses enfants l'accès de ces sociétés ?

Statistiques.

Le premier orgue fut construit en 757.

L'or fut découvert en Californie en 1848.

Le premier steamer en fer fut construit en 1840.

Les œufs valent $16 la douzaine à Yankee Fork, Colorado.

L'Angleterre a payé 12½ millions de dollars pour les œufs étrangers en 1879.

Le nombre de familles demeurant dans la ville de New-York est de 213,467.

Jusqu'à 1776, le coton était filé avec des rouets mus par le pied.

Plus de mille fromageries sont en opération dans l'Etat de New York.

Le premier engin à vapeur sur ce continent fut importé d'Angleterre en 1753.

Le premier souverain qui a adopté la phrase "en l'année de Notre Seigneur" fut Charles III, empereur d'Allemagne en 879

Il y a 60,000 locomotives aux Etats-Unis, et chaque locomotive contient 2,800 morceaux qui doivent être renouvellés tous les dix ou douze ans

La première ascension en ballon, aux Etats-Unis, eut lieu à Philadelphie le 9 janvier 1793 par M Blanchard. Une foule nombreuse parmi laquelle se trouvait le général Washington assistait à ce spectacle nouveau

Nouvelles Locales

—En plusieurs endroits de la Province les semences sont terminées.

—Deux familles de St. Edouard, P. Q., sont arrivées mardi soir.

—Les chambres d'Ottawa seront probablement prorogées aujourd'hui.

—Deux des élèves du Collége de St. Boniface sont dangereusement malades.

—Nous avons eu un orage accompagné de tonnerre mercredi soir c'est le premier de la saison.

—M. Joseph Riel de St. Vital, a été nommé secrétaire trésorier de la municipalité de St. Norbert.

—Le conseil municipal de Taché a choisi M Daniel McDougall pour agir comme secrétaire trésorier.

—A Cartier, M. Joseph Turenne a été nommé secrétaire trésorier de la municipalité.

—A la première réunion du conseil municipal de Morris, M. Dozois de St. Jean Baptiste a été nommé secrétaire trésorier.

—Les élections des officiers de l'Association St. Jean Baptiste, doivent avoir lieu de dimanche en huit, c'est-à-dire le 16 courant.

—M. Arthur Chaput, arrivé récemment de Montréal, se propose d'établir une fabrique de vinaigre à St. Boniface.

—Un magasin de ferronnerie et de ferblanterie sera ouvert sous peu, dit-on, par M. Gaspard Longpré, ci-devant de l'Assomption, P.Q.

—Le Rév. Père Lacombe a dû laisser Montréal mardi dernier pour revenir à Manitoba, et devra arriver ici samedi soir.

—A l'occasion de la fête patronale de Sa Grâce Mgr. Taché, lundi dernier, il y a eu des séances aux Pensionnats de St. Boniface et de Winnipeg.

—Maintenant que notre municipalité est organisée nous espérons que des mesures seront prises pour empêcher les pourceaux d'errer dans nos rues et surtout d'y commettre des dégats considérables.

—M. Louis Marion, de St Boniface part lundi pour St Albert, N.O. M. Marion prend avec lui un chargement de machines à faucher et un moulin à battre destinés à cette localité.

MARIAGE.

A Montréal le 26 Avril, à l'Eglise St. Jacques (rue St. Denis), par M. le Chanoine Lesage, son cousin, M. Louis A. Lesage, comptable dans le département des canaux, second fils de F. Lesage, Ecr., N. P. à Mademoiselle Vitaline Joséphine Royal, fille ainée de l'Honorable M. Joseph Royal, M. P. de Manitoba.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'au DIX-NEUVIEME JOUR D'AVRIL PROCHAIN, à midi, pour la construction d'additions aux bâtisses des Immigrants, Winnipeg Manitoba.

Les plans et specifications pourront être vus le ou après le premier jour d'avril prochain, au Bureau du Chemin de fer du Pacifique, Winnipeg, et aussi au Département des Travaux Publics, Ottawa

La soumission devra être endossée : soumission pour les Bâtisses des Immigrants Winnipeg."

Les signatures de deux personnes solvables seront requises comme garantis pour l'execution de ce contrat, et devront faire partie de la soumission.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU
Secrétaire

Departement des Travaux Publics,
Ottawa, 23 mars 1880 } 2-f